

# Convention de Massif central 2021-2027



## Appel à Manifestations d'Intérêt Grandes Itinérances du Massif central 2024

Mars 2024

## I - Eléments de contexte

L'appel à manifestations d'Intérêt s'inscrit dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027 signée par l'État, les Régions, les Départements du Massif central et EDF Hydro.

La convention interrégionale s'articule autour de 3 axes majeurs

1. Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
2. Accompagner la transformation des filières économiques du massif
3. Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations

Le présent appel à manifestations d'Intérêt s'inscrit dans l'axe 2.

Durant la précédente période de programmation 2014-2020, quatre appels à projets ont été lancés (2016, 2017, 2019 et 2020) en vue d'accompagner dans la durée les grandes itinérances du Massif central. L'aide de la convention interrégionale et du programme opérationnel interrégional (POI) FEDER a permis de soutenir 15 grandes itinérances en ingénierie (animation), et pour la réalisation de leur plan d'actions. Pour la période de programmation 2021-2027, un 1<sup>er</sup> appel à projets a été lancé en 2023 (financement : État au travers du Fonds FNADT), poursuivant le même objectif : mise en tourisme des grandes itinérances du Massif central.

Dans les mêmes perspectives, cet appel à manifestations d'Intérêt vise à mobiliser de grandes itinérances pour mettre en place une offre qualifiée, identitaire, initier une dynamique collective, partenariale, afin de démarquer qualitativement la destination Massif central. A l'image des pôles de nature, il s'agira d'organiser à l'échelle interrégionale un réseau de grandes itinérances tourné vers l'excellence et l'innovation, proposant d'expérimenter des méthodes de travail et de valorisation exemplaires et reproductibles.

Une offre **touristique d'itinérance** peut se définir ainsi :

- Un itinéraire praticable dans de bonnes conditions de confort et de sécurité ; l'itinéraire pourra être parcouru via une approche intermodale (à pied, à vélo, à cheval, en canoë, ...),
- Un itinéraire doté d'aménagements, d'équipements techniques et d'agrément,
- Un itinéraire comportant des hébergements spécialisés de qualité bien répartis sur le parcours et organisés en réseau,
- Un itinéraire disposant de services adaptés proposés par des professionnels structurés,
- Des informations précises et disponibles pour planifier et pratiquer.

### **De nouvelles orientations attendues pour la période de programmation 2021-2027**

La nouvelle génération de grandes itinérances doit ouvrir une nouvelle étape de travail en vue :

- De qualifier, de diversifier l'offre,
- De répondre aux nouveaux enjeux de transition écologique,
- De relever le défi de l'attractivité territoriale.

Il s'agira ainsi d'approfondir l'idée du voyage, de développer des ambiances, un imaginaire attachant autour du cheminement et de l'aventure ; il s'agira de donner plus de sens, d'ancrage humain, d'implication locale, d'inciter à une découverte enrichissante, attrayante et attractive des territoires traversés.

Les grandes itinérances doivent ainsi se positionner comme des « clés d'entrée », des « clés de lecture », des « clés de lisibilité et de visibilité » des territoires du Massif central. Elles doivent favoriser la découverte, la préservation et le développement des espaces traversés. Elles doivent inciter à revenir : sur un autre itinéraire, un territoire, ... susciter une installation pérenne dans le Massif central.

La gouvernance reste un enjeu fort pour garantir des dynamiques partagées et pérennes :

- Gouvernance à l'échelle des itinéraires visant à associer un large périmètre d'acteurs concernés, impactés par l'itinéraire, avec pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie partenariale de gestion, de développement et de promotion de l'itinéraire,
- Gouvernance à l'échelle des « tronçons-produit » (construction d'une offre spécifique sur une partie de l'itinéraire),
- Gouvernance à l'échelle des territoires traversés pour ancrer l'itinéraire, pour favoriser des liens, des partenariats et une diffusion de la dynamique,
- Gouvernance à l'échelle du Massif central : échanges, formation/co-formation (partage de méthodes de travail, de bonnes pratiques, ...), mutualisation, réflexion visant la mise en place d'actions partenariales.

Deux points d'amélioration incontournables, toujours d'actualité, devront obligatoirement être traités :

- La mise en tourisme (valorisation touristique) et la mise en marché de l'itinéraire (approche numérique/digitale, promotion, communication, commercialisation),
- Le développement d'un modèle économique autonome financièrement pour la poursuite de l'animation de l'itinéraire (Cf. réflexions conduites dans le cadre du « Labo des Itinérances » porté par IPAMAC).

De nouvelles orientations sont à prendre en compte ou à approfondir :

- Transition écologique / adaptation au changement climatique : exemplarité des aménagements et des équipements mis en place sur le plan de la durabilité des matériaux utilisés, du respect des espaces naturels, de la biodiversité, de la qualité et de la quantité des ressources ; adaptation des tracés pour la prise en compte du risque incendie, mise à profit des points de fraîcheur (rivières, lacs...),
- Gouvernance (Cf. point ci-dessus) : collectivités locales et leurs groupements, professionnels du tourisme, acteurs locaux, habitants, partenaires économiques (entreprises, prestataires, ...), institutionnels et associatifs,
- Attractivité territoriale / tourisme d'immersion,
- Approche culturelle et patrimoniale, valorisation des territoires traversés,
- Lien aux territoires, partenariats, intégration des acteurs locaux et des habitants (offre),
- Prise en compte des personnes en situation de handicap,
- Accessibilité et mobilité : transports des personnes, portage bagages, vélos, accès aux transports collectifs, séjours sans voiture,
- Hébergements (dont bivouacs, ...), nouveaux hébergements à mettre en marché,
- Observation : fréquentation, profils des clientèles,
- Multimodalité,
- Education à l'environnement des territoires traversés : biodiversité, eau, paysages, économie locale (usages, cohabitation avec les acteurs locaux, ...),
- Gestion des flux dans le temps (allongement de la saison) et dans l'espace (renvoi sur d'autres itinéraires / réseaux des grands itinéraires du Massif central),
- Approche inter-massifs pour les itinéraires concernés.

## Liste des itinéraires éligibles aux programmes Massif central 2021-27

- Chemins de Saint Jacques :
  - Via Podiensis (pour la partie Massif central),
  - Via Arverna,
  - Chemin d'Arles (pour la partie Massif central),
  - Chemin de Saint Jacques de Cluny au Puy-en-Velay,
  - Chemin de Saint Jacques de Lyon au Puy-en-Velay (pour la partie Massif central),
  - Chemin de Vézelay (pour la partie Massif central),
  - Voie de Genève, Via Gebennensis (pour la partie Massif central).
- Chemin de RL Stevenson,
- Voie verte du Haut Languedoc, Passa Païs : V84, V84-1, liaison vers le canal des 2 mers (pour la partie Massif central),
- Chemin de Régordane (pour la partie Massif central),
- Vallée et gorges de l'Allier,
- Grande traversée du Massif central à VTT Morvan-Méditerranée (pour la partie Massif central),
- Chemin de Saint-Guilhem,
- Vélo-route / voie verte de la vallée de la Dordogne (pour la partie Massif central),
- Via Fluvia,
- Chemin de Saint Martin (pour la partie Massif central),
- Chemin Urbain V (pour la partie Massif central),
- GR 3 (pour la partie Massif central),
- GR 4 (pour la partie Massif central),
- GR 6 (pour la partie Massif central),
- GR 7 (pour la partie Massif central),
- GR 465 Des Monts du Cantal à la Vallée du Lot,
- Vélo route – voie verte de la vallée du Lot (pour la partie Massif central),
- Vallée et Gorges du Tarn, du Mont Lozère à Albi (pour la partie Massif central),
- Vélo route V87 Montluçon-Montauban (pour la partie Massif central),
- Le chemin « Sur les Pas des Huguenots » (pour la partie Massif central).

## **II - Règles et modalités de l'appel à manifestations d'Intérêt**

### **1 - Itinéraires éligibles**

Les itinéraires éligibles sont ceux définis en page 4 du présent document. Le projet devra concerner l'ensemble de l'itinéraire situé dans le Massif central. Les bénéficiaires peuvent être tout partenaire public ou privé ; un seul chef de file par itinéraire. La structure chef de file devra disposer de toute la légitimité nécessaire pour animer et porter la stratégie touristique de l'itinéraire.

### **2 - Durée du projet**

La durée du projet est de 3 ans.

### **3 - Engagement des itinéraires-lauréats**

- Organisation d'au moins un comité de pilotage par un associant les cofinanceurs Massif central.

Lors de ce comité de pilotage, il est attendu une présentation actualisée de la démarche mise en œuvre.

- Engagement à participer à la mise en réseau Massif central.

Afin de développer une culture partagée, échanger entre pôles, se former et se « co-former » (partage de méthodes de travail, de bonnes pratiques, ...), réfléchir à la mise en place d'actions partenariales, une mise en réseau est organisée afin de favoriser une mutualisation à l'échelle du Massif central ; prévoir à cet effet 4 jours par an.

- Engagement à consacrer 1 à 2 jours à des actions de communication et de diffusion d'expériences dans le Massif central,
- Engagement à évaluer le projet (approches quantitative et qualitative) au travers de différents indicateurs relatifs aux objectifs poursuivis et permettant un suivi régulier du projet,
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel présentant le travail réalisé et l'état d'avancement du projet,
- Mise en place d'une communication active autour du projet :
  - Au lancement du projet, rédaction d'un texte synthétique présentant le projet publiable sur le site internet « massif-central.eu »,
  - Réalisation de capsules vidéo, au lancement et à la clôture du projet ; des capsules supplémentaires pourront également être proposées lors des étapes-clé du projet,
  - Communication dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

### **4 - Soutien financier**

Dépenses éligibles : frais de personnel liés à l'animation de l'itinéraire sur la base d'un ETP.

L'assiette éligible porte sur 60% d'un ETP, intégrant le salaire et les coûts indirects. Les frais de mission ne sont pas éligibles. Une seule structure est éligible par itinéraire. Taux d'aide : 70%.

*Pour prendre en compte le cas de temps partiel, une dérogation pourra - sous réserve de l'appréciation du projet - être accordée par rapport à la base d'un ETP qui pourra être ramené à 0,8 ETP minimum, et devra correspondre à la quotité de travail de la personne en charge de l'animation exclusivement dédiée au projet (soit un seul animateur, dédié au projet). Exemples : 0.8 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 80% et 0,9 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 90%.*

#### Aide plafonnée à 79 603 € pour 3 ans

A noter que les dépenses de personnel relevant d'agents titulaires de la fonction publique territoriale ou d'État ne sont pas éligibles à cette aide.

Pour les itinéraires sortant du zonage Massif central, une tolérance de 20% sera appliquée : si l'itinéraire hors Massif central n'excède pas 20% de l'itinéraire global, aucune modification des modalités de financement. Si l'itinéraire hors Massif central est supérieur à 20% de l'itinéraire global, dans ce cas, un prorata sera appliqué : diminution de l'assiette éligible au prorata (%) de la part de l'itinéraire hors massif au-delà des 20% autorisé (tolérance).

En complément de cette aide de l'État finançant l'animation du pôle, des crédits pourront être mobilisés, sous réserve des modalités d'intervention de chaque financeur, pour la réalisation du plan d'actions : crédits des Conseils Régionaux et Départementaux, crédits relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et de sa priorité 7 Massif central, crédits d'EDF Hydro.

## **5 - Critères d'appréciation des candidatures**

Le processus de sélection des candidatures intégrera prioritairement les critères d'appréciation suivants :

- démarche engagée en matière de transition écologique et touristique,
- qualité et périmètre du partenariat ; avec une attention particulière visant les personnes/structures ressources des territoires traversés, les associations et acteurs culturels, les professionnels du tourisme accessible, les partenaires économiques (opérateurs, voyagistes, prestataires, ...),
- modalités de gouvernance en adéquation avec la stratégie à mettre en place et les objectifs visés,
- adéquation des ambitions de la stratégie visée (Cf. 3- Stratégie) ; pour les itinéraires accompagnés durant la précédente période de programmation, plus value de la stratégie visée par rapport à la période précédente, approche novatrice, nouvelles actions...,
- capacité à réaliser le programme d'actions présenté (identification des maîtres d'ouvrage, des modalités de financement, ...),
- ambition des axes approfondis via un travail spécifique dans le cadre de la stratégie (Cf. 4- Axes qui feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la stratégie).

## **6 - Contenu du dossier de candidature**

- Annexe 1 dûment complétée et signée par une personne habilitée à engager la structure porteuse ;
- Lettre d'intention formalisant l'engagement de la structure chef de file ; courrier d'engagement des partenaires du projet, validant également la légitimité de la structure chef de file pour mettre en œuvre l'expérimentation.
- Délibération (structure maître d'ouvrage, portant le projet)

Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément (cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement) permettant d'argumenter l'intérêt du projet.

## 7 - Déroulé de l'AMI :

La procédure par appel à manifestations d'intérêt comprend les phases suivantes :

- **La phase de dépôt de manifestations d'intérêt**

Les candidats transmettent leur manifestation d'intérêt par voie dématérialisée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-cimac-2021-2027>

Manifestation d'intérêt à déposer **au plus tard le 26 Avril 2024 à 17h00.**

Seuls les dossiers recevables et éligibles administrativement seront analysés en vue d'une éventuelle présélection.

- **La phase de présélection des projets**

La liste des dossiers présélectionnés sera diffusée au plus tard le **15 mai 2024.**

- **La phase de dépôt des demandes de financement**

Seuls les projets présélectionnés seront invités à déposer une demande de financement.

La pré-sélection des manifestations d'intérêt et le dépôt des demandes de financements ne garantissent pas le financement des projets. Seuls les dossiers complets et dont l'intérêt d'un soutien par des fonds publics sera confirmé dans les éléments transmis, seront présentés dans les instances de programmation qui statueront au regard de leur opportunité et des disponibilités financières.

Les porteurs de projet retenus devront déposer leur demande de financement complète avant le **31 Mai 2024 à 17h00.**

La date de dépôt de la manifestation d'intérêt pourra constituer la date de début de l'éligibilité des dépenses. L'engagement de dépenses en amont de la signature de la convention de financement se fait au risque du porteur de projet.

### **Ne sont pas recevables :**

- Les manifestations d'intérêt soumises hors délai,
- Les manifestations d'intérêt ne respectant pas les modalités de soumission, notamment le dépôt sur la plateforme Démarches simplifiées,
- Les manifestations d'intérêt incomplètes (sont considérées comme incomplètes les manifestations d'intérêt auxquelles manquerait une pièce ou un élément indiqué au point 6).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT - Commissariat du Massif central)

Bertrand Cazal : 06 27 48 33 47 / [bertrand.cazal@anct.gouv.fr](mailto:bertrand.cazal@anct.gouv.fr)

**Appel à manifestations d'Intérêt Massif central / Grandes Itinérances 2024 / MASSIF CENTRAL**

**FICHE DE PRESENTATION DU PROJET**

**IMPORTANT**

*Les éléments renseignés dans les pages ci-après (qualitatifs et quantitatifs) doivent être présentés de manière synthétique, mais être toutefois suffisamment précis pour intégrer au mieux le processus de sélection des projets. Il s'agira de faire ressortir les éléments forts, les problématiques majeures, les priorités. Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément : cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement. Les pages-ci après doivent pouvoir être recopiables.*

**1 - Identification du porteur de projet**

Porteur du projet (nom de la structure)	
Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction	
Contact mail du porteur	
Nom de l'opération	
N°SIRET / N° RNA pour une association	
Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) :	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Email	
Adresse : - N° - Libellé de la voie - Complément d'adresse - Code postal - Code INSEE - Commune	
Nature / statut juridique	



## 2 - Eléments de diagnostic :

- Présentation de l'itinéraire, description, cartographie (document annexe), dimensions intermassifs, **internationale** le cas échéant ; étapes, tronçons-produit, part de l'itinéraire en zone Massif central, ...
- Offre culturelle et patrimoniale, lieux touristiques, offre thermique, ...
- Clientèles (touristique et locale) : caractéristiques et typologie.
- Spécialisation / notoriété de l'itinéraire, sites spécifiques, plus-value particulière, ...
- Hébergements.
- Modalités d'organisation et de gouvernance,
- Promotion, communication et commercialisation
- Forces et faiblesses, enjeux et menaces
- Pour les itinéraires déjà accompagnés durant la précédente période de programmation, bilan synthétique : programme d'actions réalisé, réussites et difficultés rencontrées, enjeux et perspectives, ...

**5 pages maximum**

### 3 - Stratégie et programme d'actions à 3 ans

- Description précise de la stratégie envisagée pour les années à venir, grands enjeux et priorités
- Programme d'actions envisagé (avec les différents maîtres d'ouvrage dédiés, les modalités de financement envisagées), feuille de route et échéancier
- Moyens déployés pour mettre en œuvre la stratégie : animation, ingénierie
- Cohérence avec les dynamiques, schémas touristiques, ... supra-territoriaux
- Modalités de gouvernance envisagées par la structure chef de file pour suivre la mise en place de la stratégie et du programme d'actions : comité de pilotage, comités techniques, ...
- Mise en tourisme et mise en marché de l'itinéraire
- Développement d'un modèle économique autonome financièrement pour la poursuite de l'animation de l'itinéraire
- Pour les itinéraires accompagnés durant la précédente période de programmation, plus value de la stratégie visée par rapport à la période précédente, approche novatrice, nouvelles actions...
- Proposition d'une méthode (résultats attendus, indicateurs de réalisation et d'impact, ...) permettant d'apprécier et d'évaluer la « transformation » opérée par la stratégie et le programme d'actions mis en place

**5 pages maximum**

#### 4 - Axes (3 à minima) qui feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la stratégie

*Ces axes renvoient aux nouvelles orientations à prendre en compte ou à approfondir ; voir page 3.*

*Il n'est pas attendu que chaque candidature traite de manière exhaustive l'ensemble de ces orientations ; chaque itinéraire privilégiera les orientations adaptées à ses spécificités, à ses enjeux, à ses objectifs. Pour chaque axe de travail, seront précisés : les objectifs et les résultats attendus, les moyens mobilisés en ingénierie, le partenariat visé, des éléments d'évaluation permettant d'apprécier la réussite de la démarche.*

*A noter que cette partie constituera un volet majeur dans le processus de sélection des candidatures.*

**5 pages maximum**

## 5 - Résumé du projet

<p>- Présentation synthétique du projet</p> <p>(Texte susceptible d'être publié sur le site internet « massif-central.eu »)</p>	
---	--

## 6 - Plan de financement

### *Situation vis-à-vis de la TVA :*

- Porteur assujetti en totalité ou partiellement à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant HT des dépenses.
- Porteur non assujetti à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant TTC des dépenses.

<i>Dépenses</i>		<i>Ressources</i>		
Postes principaux de dépenses	Montants en Euros	Origine	Montants en Euros	% par rapport au coût total
Salaire lié à l'opération		<b>FNADT</b>		<b>%</b>
		Autres fonds publics (Détailler : nature du financement, demandé ou acquis)		
		Autofinancement		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

## OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné-e [Cliquez ici pour taper du texte.](#), en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sou mets le projet décrit dans le présent formulaire au titre de l'appel à manifestations d'Intérêt « Grandes Itinérances du Massif central 2024 »

J'atteste sur l'honneur (cases à cocher de façon manuscrite) :

- L'exactitude des renseignements que j'ai indiqués dans ce présent formulaire et les éventuelles annexes associées
- La régularité de la situation légale, administrative, sociale, fiscale, comptable et environnementale du maître d'ouvrage
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'État
- N'être affecté par aucun conflit d'intérêt dans le cadre de la présente demande
- Avoir pris les dispositions nécessaires pour sensibiliser les membres de ma structure au conflit d'intérêt
- Avoir pris les dispositions pour que toute personne, élu, technicien, actionnaire etc., susceptible d'être en conflit d'intérêt dans le cadre de cette opération se déclare comme telle et soit écartée des commissions d'appel d'offre ou de toute instance amenée à attribuer une prestation ou un financement en lien avec cet intérêt particulier
- Ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à la présente demande de subvention
- Que l'opération faisant l'objet de la présente demande n'a subi aucun commencement d'exécution avant la date de dépôt de la candidature

**Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer la non sélection du projet.**

**La signature engage le bénéficiaire sur le contenu du présent formulaire et de l'intégralité des documents complémentaires associés.**

*Fait à [Cliquez ici pour taper du texte.](#) le [Cliquez ici pour entrer une date.](#)*

**Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)**

*Nom et Fonction du signataire : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)*